

Questionnaire sur le stationnement et la circulation dans les rues de Chamery – mars 2021

Ce questionnaire a pour objectif de connaître le ressenti des habitants et de recueillir leurs attentes et leurs suggestions concernant le stationnement et la circulation dans les rues du village.

• **Habitez-vous :**

	réponses :
Dans le vieux village (rues de l'église, haute, des voisins, du jard, du sourd, Jean Guillaume, de l'école...)	22
Dans le village plus récent (rue du château rouge, rue des lacs, jardin le poivre...)	-
Au lotissement (rue de la Vigneulle)	12
Autres (Hasat, Gluten,...)	1

• **Disposez-vous d'un garage ou d'une place de stationnement :**

	Oui	Non
Vieux village	20	1
Village plus récent	12	0
Autres	1	0

• **Combien de véhicules possède votre foyer :**

	Total des véhicules déclarés	Moyenne par foyer
Vieux village :	55	2,5 véhicules / foyer
Village plus récent :	23	2 véhicules / foyer
Autres :	4	4 véhicules / foyer

• **Vos véhicules sont-ils stationnés le plus souvent :**

Réponses du Vieux village

Dans un garage	17
Sur un terrain privé	12
Sur la voie publique	7 (Dans la rue)

Réponses du Village plus récent

Dans un garage	7
Sur un terrain privé	8
Sur la voie publique	2 (Dans la rue)

• **Y-a-t-il des endroits qui vous sembleraient devoir être interdits au stationnement ?**

Oui : 18	Non : 13
----------	----------

Si oui lesquels ?

- Rue du jard stationnement d'un seul coté
- Rues étroites et passages étroits
- Rue Jean Guillaume devant la boulangerie
- Toutes les rues du village
- Rue haute côté pair (aux intersections pour ne pas gêner le passage des camions poubelles)
- Les coins de rues
- A moins de 30 m des carrefours
- Rue du château rouge, le stationnement de chaque côté de la route est gênant pour le passage du bus et oblige de marcher sur la route et pas sur le trottoir.
- Rue du jard
- Rue du sourd devant le portail vert
- Rue de l'église devant les fenêtres et le portail noir 20 rue de l'église.
- Devant les porches et les volets
- Les rues font partie de l'espace public, personne ne peut s'arroger le droit d'interdire le stationnement.
- Devant certaines fenêtres
- Interdiction stationnement poids lourds dans la commune
- Réduire le nombre de places de stationnement ne ferait qu'augmenter le problème

- Pas devant les portes de garage mais c'est une évidence
- Dans les rues étroites et aux angles de rue - devant les fenêtres dans le vieux village

• **Y-a-t-il des endroits qui vous sembleraient devoir être interdits au stationnement mais autorisés à un arrêt de quelques minutes ?**

Oui : 9	Non : 15
---------	----------

Si oui lesquels ?

- Intersections de rues (rue Jean Guillaume et rue du Jard) pas de stationnement côté droit rue du jard en montant la rue
- Arrêt autorisé poids lourds dans la commune sur voie publique
- Devant la boulangerie
- Utiliser la place réservée par pour le boulanger comme place d'arrêt minute
- Dans la partie ancienne, aucune exception
- Dans la rue du sourd car elle est très étroite et il y a de la place à 50 m sur la place du village
- Proximité commerce
- Tous
- Créer un arrêt minute à la boulangerie

• **Que pensez-vous de la circulation et du stationnement dans la commune ?**

Satisfait : 18	Insatisfait : 4	Pas d'avis : 4
----------------	-----------------	----------------

• **Les remarques sur la circulation et les suggestions :**

- Difficile à vivre
- Circulation parfois difficile pour des engins agricoles ou viticoles à certaines périodes de l'année
- Anarchie complète rue du Jard et rue de l'église (impossibilité de se garer pour croiser un véhicule)
- Que chacun se gare dans son garage lorsqu'il en a un
- Il est certain que le problème est quasi impossible à régler dans certaines rues, les foyers ayant au minimum deux véhicules et pas ou peu de place de garage. Seuls la tolérance et le respect de chacun pourra venir à bout du problème. Nous ne sommes pas en ville gardons notre ruralité.
- Stationnement unilatéral pourrait être envisagé sans marquage au sol, uniquement un panneau à l'entrée de la rue.
- Que ceux qui ont des cours et des garages les utilisent.
- Privilégier le stationnement dans les endroits conçus pour (place du jard, salle polyvalente) afin de laisser le maximum de trottoirs accessibles
- Le trottoir devant chez soi n'est pas une propriété privée si la mairie y tolère le stationnement, tout le monde doit pouvoir s'y garer sans gêner la circulation. Les places ne sont pas réservées aux habitants des maisons concernées.
- Marcher c'est bon pour la santé
- Stationnement que d'un côté de la rue laissez cela évite de slalomer et de reculer lorsqu'on croise des voitures
- Les camions de livraison pourraient faire un effort pour se garer correctement pour faciliter la circulation dans les rues
- Pas d'avis puisque pas concerné
- Peut-être stationnement pair-impair
- Eviter si possible les places de stationnement à gauche puis à droite comme à les Mesneux, par exemple, ce qui oblige une circulation en slalom.
- Comme dans toutes les petites communes, il suffit de s'adapter et de rester courtois et tout se passe correctement. Que chacun y mette du sien, que chacun évite d'encombrer les rues pour augmenter un maximum la capacité de stationnement, et tout ira bien.
- Il faudrait que certaines personnes respectent la vitesse car nous sommes un village avec des rues étroites.
- Tous les résidents de la rue du Château rouge se garent chez eux ou quelque fois sur les parkings, rarement de voitures sur le trottoir ce qui donne des vitesses excessives.
- Stationnement unilatéral rue du Jard et rue de l'église. Noter qu'il n'y a aucun lieu de stationnement dans ces rues.
- Repenser la zone de camping-cars à l'entrée du village (la Creusette) mieux délimiter les emplacements de stationnement
- Globalement satisfait, sauf les usagers qui n'hésitent pas à bloquer une rue connexe à la boulangerie pour éviter quelques pas
- Passages réguliers et très tôt d'engins viticoles rue de la Vigneulle alors qu'un chemin dans les vignes est déjà existant – nuisances sonores +++ et risques avec nos enfants qui jouent dans la rue. Interdire la circulation de ces engins rue de la Vigneulle car gros risques d'accidents avec les enfants et éviter les réveils à 7h30 ou plus tôt quand on est en repos ou quand on a travaillé de nuit en réanimation près de 12h00
- Dans certaines rues il faudrait indiquer où il est possible de se garer en marquant au sol les emplacements de stationnement et en implantant des bornes ou des plots anti-stationnement aux endroits où le stationnement est vraiment déconseillé. (si rien n'est indiqué cela signifie qu'on peut se garer partout). Stationnement unilatéral rue du jard et rue de l'église.